



BERTRIMONT INFOS

N° 20



SOMMAIRE

1. Le mot du maire

2. Quelques infos

- La mairie et la salle des fêtes
- Etat civil
- Cimetière
- L'Impasse de la Ferme et son marché
- Les Distributeurs
- La DECI
- Elections Régionales et Départementales

3. La vie communale

- Extraits des délibérations du conseil municipal
- Arbre de Noël et Anciens Combattants
- La médiathèque
- Bébés livres
- L'espace jeunes
- Programme 2021/2022 de l'Espace Jeunes

4. La vie Associative

- La Joie de Vivre
- Bertrimont Loisirs

5. Infos utiles



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

C'est la vingtième année déjà que vous pouvez découvrir notre Bertrimont Infos.

La vie municipale et associative est toujours perturbée par la Covid. Néanmoins, madame Ramoin présidente de la Joie de Vivre et monsieur Lacaille, président de Bertrimont Loisirs, ainsi que leurs équipes, ont hâte de pouvoir à nouveau vous proposer leurs activités.

Si, comme les années précédentes, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux, nous vivons la disparition de la taxe d'habitation. Heureusement, le système de compensation mis en place par l'Etat ne nous pénalise pas financièrement.

Concernant les projets, la fibre optique tarde à arriver malgré les travaux déjà réalisés dans notre commune. Je contacte très régulièrement Seine Maritime Numérique pour ce dossier. A suivre...

Le projet d'aménagement du centre bourg est terminé, l'an prochain nous lancerons une deuxième phase nous permettant de mettre 4 logements en location.

La défense incendie va démarrer dès l'obtention des subventions, il y aura finalement 2 réserves à installer.

Depuis plusieurs mois, vous appréciez d'avoir un marché à Bertrimont et de pouvoir utiliser les deux distributeurs (boulangerie et produits cuisinés). Bien évidemment, il faut une rentabilité pour assurer le maintien de ces services, aussi n'hésitez-pas à continuer de les utiliser !

A titre personnel, je suis très satisfait que courant juin lors des élections régionales, vous ayez majoritairement apporté vos suffrages à la liste sur laquelle j'étais inscrit. Je vous remercie de votre confiance !

Bonne rentrée !

Prenez soin de vous !

Votre maire,
Jean-Luc CORNIERE

LA MAIRIE et LA SALLE DES FETES



Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Les mardis et jeudis

de 17h à 19h

Téléphone : 02 35 32 90 24

Mail :

mairie.bertrimont@wanadoo.fr

TARIF DE LA SALLE COMMUNALE :

- VIN D'HONNEUR : 80 €
- RÉUNION : 100 €
- 1 JOURNÉE : 125 €
- 2 JOURS : 200 €

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE LA RÉSERVATION :

- SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION EN MAIRIE
- LE CHÈQUE DE RÈGLEMENT DE LA SALLE
- UN CHÈQUE DE CAUTION DE 100 € (MÉNAGE)
- UN CHÈQUE DE CAUTION DE 150 € (DÉTÉRIORATIONS)
- UNE ATTESTATION D'ASSURANCES



Mme Sonia DAVID
Responsable
de la salle communale
06 15 17 33 72

ETAT CIVIL

Naissances

Malowé MAISONNEUVE
Le 13 octobre 2020

Paul REMOUSSIN
Le 2 avril 2021



Alena LEDUC
Le 2 septembre 2020



Marianne CORNIERE
Le 23 août 2021



Baptême civil

**Malowé
MAISONNEUVE**
Le 26 juin 2021

M. Jonathan LECLERC
et
Mme Angélique DUFLOS
Le 26 juin 2021



Mariage



LE CIMETIERE

Concession 30 ans

- 2 places : 50 €
- 3 places : 75 €

Concession 50 ans

- 2 places : 100 €
- 3 places : 150 €



Cavurne (trentenaire)
500 €



Colombarium (trentenaire)
500 €

Infos concernant l'entretien du cimetière

Plusieurs restrictions et interdictions se cumulent concernant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières..

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit en effet l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1^{er} juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif. Dès cette date, il ne sera plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières, sauf les produits de biocontrôle, ceux à faibles risques et ceux autorisés en agriculture biologique.

Si le cimetière est assimilable à un parc, des restrictions s'ajoutent. Pour mémoire, celles relatives à la nature du produit complètent des celles, préexistantes, relatives à la toxicité du produit (la loi de 2011). Certains produits autorisés dans le cadre de la loi Labbé sont interdits dans le cadre de cette loi de 2011. De plus, des zones de non-traitement (ZNT) sont à respecter près des points d'eau ainsi qu'à proximité des zones habitées .

**UNE NOUVELLE IMPASSE
A BERTRIMONT BAPTISEE :
« IMPASSE DE LA FERME »**



**LE MARCHÉ
TOUS LES VENDREDIS DE 16H00 A
19H00**

« IMPASSE DE LA FERME »



LES DISTRIBUTEURS

Deux distributeurs ont été installés à l'entrée de l'Impasse de la Ferme :

- LEDISTRIB PAIN, par la boulangerie-pâtisserie RENAULT, représentée par M. PATIN à VAL DE SCIE.
- LEDISTRIB FRAIS, par les Rôtisseries des 3 Rivières à TOTES.



PROJET 2021/2022 MISE EN PLACE DE LA DEFENSE INCENDIE (DECI)

AVEZ-VOUS DÉJÀ ENTENDU PARLER DE LA D.E.C.I. ?

La D.E.C.I. ou Défense Extérieure Contre l'Incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

D.E.C.I. : UNE OBLIGATION POUR LES COMMUNES

Depuis 2015, les règles en matière de D.E.C.I. sont fixées au niveau départemental après concertations locales. Elles reposent sur l'élaboration de règlements départementaux par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et sont arrêtées par le préfet. Elles sont ensuite déclinées au niveau communal ou intercommunal. Ce sont les maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de métropoles qui sont compétents pour leur mise en œuvre. Dans ce cadre, ils ont l'obligation de prendre un arrêté communal, intercommunal ou métropolitain dont l'objectif est de dresser l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) sur leur territoire respectif.

Cet arrêté communal, intercommunal ou métropolitain doit être adopté dans les 3 ans suivant la signature du règlement départemental. Il doit également être mis à jour au moins une fois tous les 6 ans. Cette mise à jour peut également intervenir avant ce délai en cas d'évolution importante des PEI ou de validation d'un schéma communal ou intercommunal.

EN CE QUI CONCERNE VOTRE COMMUNE....

Pour mieux appréhender les installations nécessaires à une mise aux normes, notre commune a fait réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie réalisé par le cabinet VIATECH. Celui-ci a été validé par le SDIS.

Aussi, afin d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours, il est nécessaire d'implanter deux poches d'eau sur la commune :

- une de 120 m³ qui sera située Grande Rue
- une de 45 m³ qui sera située Impasse Bellevue.



LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES A BERTRIMONT

Résultat des élections Régionales à Bertrimont

1er tour :

Participation : 48,45 %

. Laurent BONNATERRE	51,32 %
. Nicolas BAY	22,37 %
. Hervé MORIN	18,42 %
. Mélanie BOULANGER	5,26 %
. Sébastien JUMEL	2,63 %

2ème tour :

Participation : 44,72 %

. Laurent BONNATERRE	45,07 %
. Hervé MORIN	26,76 %
. Nicolas BAY	23,94 %
. Mélanie BOULANGER	4,23 %



Résultat des élections Départementales à Bertrimont

1er tour :

Participation : 48,45 %

. Chantal COTTEREAU – Vincent RENOUX	42,51 %
. Bernard BERNAVILLE – Stacy BLONDEL	25,43 %
. Jean-Yves BILLORE – Myriam DELAUNAY	20,86 %
. Handy BARRé – Aline RAYMOND	11,20 %

2ème tour :

Participation : 44,72 %

. Chantal COTTEREAU – Vincent RENOUX	68,45 %
. Bernard BERNAVILLE – Stacy BLONDEL	31,55 %

Extraits des délibérations du conseil municipal



LES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

- *Recensement : Coordonnateur communal*
- *Recensement : Agent recenseur*
- *Election des membres de la CAO*
- *Création d'une commission des marchés et élection des membres*
- *Décision modificative*
- *Pénalités à la société IDFN*
- *Contrat illuminations de fin d'année*
- *Incidence du COVID sur les manifestations communales*

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

- *Décision modificative : intégration étude chantier*
- *Avenant n°1 : JL BATIMENT*
- *Avenant n°2 : IDFN*
- *CDC TERROIR DE CAUX : Attributions de compensations définitives 2020*
- *Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE*
- *Convention nids d'hyménoptères*
- *Adhésion missions optionnelles auprès du centre de gestion*
- *Adhésion médecine préventive auprès du centre de gestion*
- *Pénalités à la société IDFN*
- *Installation d'un distributeur de pain et viennoiseries.*
- *Création d'un marché sur le parking de la salle des Fêtes*
- *Modification du tableau de voirie communale*
- *Acceptation des subventions*

Extraits des délibérations du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

- *Contrat de maintenance d'éclairage public*
- *Position du conseil municipal sur prévision d'éoliennes à Saint Ouen du Breuil.*
- *Aide sociale*
- *Attributions de compensation provisoires 2021*
- *Redevance occupation du domaine public*
- *Compte de Gestion 2020 de la commune*
- *Compte Administratif 2020 de la Commune*
- *Affectation des Résultats 2020*
- *Enveloppe des subventions 2021*
- *Installation d'un distributeur de plats cuisinés*
- *Pénalités à la société IDFN*



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

- *Contrat médiathèque, animation*
- *Association projet AQUIND, la voix des élus : adhésion et représentation*
- *Budget Primitif 2021*
- *Attribution des subventions 2021*
- *Contributions Directes 2021*
- *Imprimé 1259 et 2 Taux de Référence 2021*
- *Subventions fonctionnement et investissement 2021*
- *DECI : Demandes de subventions et convention terrain*
- *SDE, adhésion de la commune de Saint Valéry en caux*
- *Contrat PRIMAGAZ*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

- *Marché « Réhabilitation bâtiment communal : non application de pénalités aux entreprises*
- *Communauté de Communes Terroir de Caux : Pacte Fiscal et Financier*
- *Communauté de Communes Terroir de Caux : Compétence mobilité*
- *Communauté de Communes Terroir de Caux : adhésion à la mutualisation proposée par la Communauté de Commune Terroir de Caux pour la réalisation de travaux de défense incendie*
- *Attribution d'une subvention*

ARBRE DE NOEL



VENTE DE SAPINS par
l'entreprise
LE HAUT PAS
Et
Distribution des
cadeaux et cartes
cadeaux pour le Noël
des enfants.



ANCIENS COMBATTANTS



LA MEDIATHEQUE



+ de 3 000 livres, périodiques...

Romans, documentaires, BD, mangas ,
livres d'images,...

Nos périodiques :

Marmiton,
L'ami des jardins,
Auto-moto,
Sciences et vie Junior,
Astrapi,
Les belles histoires,
Mes premiers j'aime lire,
60 millions de consommateurs,

Un espace informatique

- Accès internet
- Traitement de texte, tableur
- Possibilité de scanner ou de photocopier vos documents

La grainothèque

Le principe de la grainothèque

PRENEZ, servez-vous les semences sont mises à la
disposition de tout le monde.

DEPOSEZ, si vous le souhaitez, partagez vos graines
de production : légumes, fruits, fleurs. Toutes sont les
bienvenues.

Cotisation annuelle pour toute la famille

5 euros / an / famille de Bertrimont
10 euros / an / famille hors commune

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30 – 18h30
Mercredi : 15h00 – 18h00
Jeudi : 16h30 – 18h30

et le dernier
samedi du mois



Contacter Orane

au 06 43 22 86 41

communedertrimont@orange.fr

<https://www.facebook.com/BertrimontMediatheque>

LA MEDIATHEQUE



Les murs ont des oreilles



LUX IN TENEBRIS





LA MEDIATHEQUE



EXPOSITION : métamorphoses et pirouettes

Créations des lecteurs



BEBES LIVRES



Un jeudi matin
sur deux
de 10h30 à 11h30

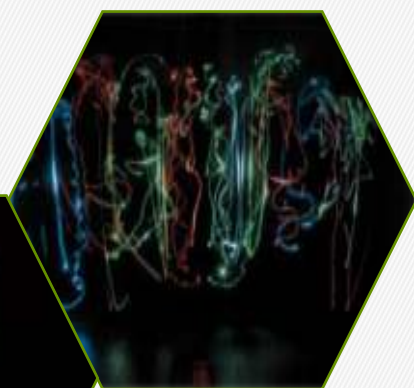
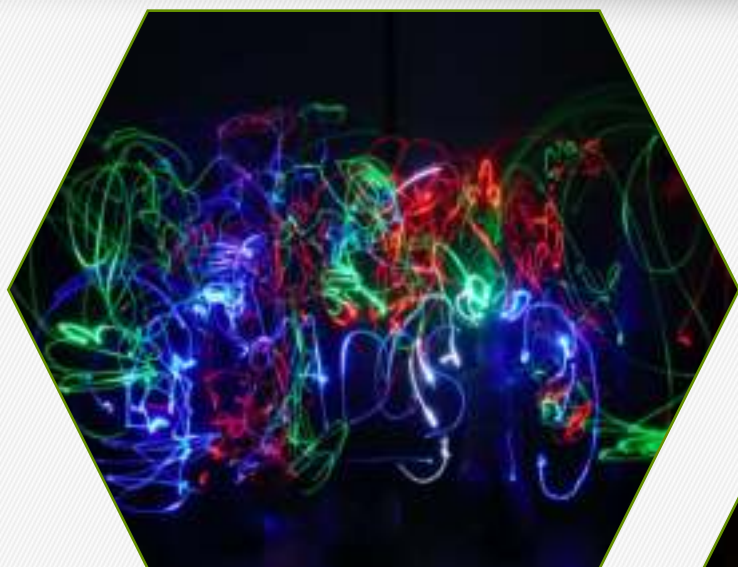


ESPACE JEUNES



ESPACE JEUNES

Soirée ados
(light painting)



ESPACE JEUNES

ESPACE JEUNES PROGRAMME 2021-2022

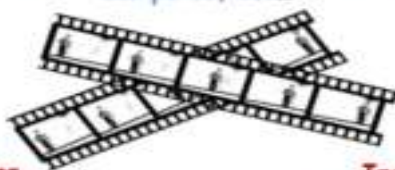


« A la découverte du passé »

Au programme de cette année 2021-2022

Pour les 3-10 ans :

- Découverte de la préhistoire : fabrication de peintures naturelles, dessins rupestres, galette préhistorique, etc...
- Visite au temps des Celtes et des Egyptiens : tissage, hiéroglyphes, mosaïque...
- A la rencontre des chevaliers : armoiries, bougies, vitraux, etc...
 - Dans les jardins du Roi Soleil
 - Les enfants font leur cinéma
- l'Association Alternative Archéologique de Sotteville-lès-Rouen interviendra sur 3 animations :
 - « Des pots et des mots »
 - « Découvre le métier d'archéologue »
 - « Les cités d'ocre »



Pour les ados 11-16 ans

- Une soirée à thème, à choisir !!!
- Une sortie « District Game » :
Un bâtiment désaffecté - 6 districts à franchir en équipe
- Une soirée barbecue et jeux d'extérieur



Inscriptions le mercredi 9
septembre entre 14h30 et 17h,
pour les enfants de 3 à 10 ans

Pour tous renseignements :

06 43 22 86 41

Un protocole sanitaire est mis
en place afin d'accueillir au
mieux les enfants

LES ASSOCIATIONS :

LA JOIE DE VIVRE BERTRIMONT LOISIRS



La Joie de Vivre

Contact :
02.35.32.95.37

Bertrimont Loisirs

Contact :
06.23.31.64.69



INFO UTILE...

La suppression de la taxe d'habitation

Comme vous le savez, la suppression de la taxe d'habitation est instaurée pour permettre aux habitants de récupérer un peu de pouvoir d'achat. Un mécanisme de compensation a été mis en place de manière à ce que cette suppression ne pénalise pas notre commune financièrement.



Globalement, sur votre feuille d'impôts, vous constaterez la suppression de la taxe d'habitation et une augmentation de la taxe foncière sur la part communale. Parallèlement, vous constaterez une absence de taxe foncière sur le bâti, sur la part Départementale.

	REALISE 2020	PREVISION 2021 SANS SUPPRESSION DE LA TH	PREVISION 2021 IMPRIME 1259
TAXE HABITATION	0	5944(a)	0
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	25740	25746	61045
TAXE FONCIERE SUR NON BATI	10654	10684	10684
ATTRIBUTIONS COMPENSATION	2217	2217(b)	24505
DCRTP	37620	37516	37516
FNGIR	71933	71933	71933
COEFFICIENT CORRECTEUR	0	0	-50892
TOTAL	148164	154040	154791
(a) : avec base estimée à 127 000 €			
(b) : montant repris sur l'année 2020			

C'est donc pour l'administré et pour la commune une opération neutre. Pour la commune, le foncier bâti augmente de 35 299 € et l'attribution de compensation est mise en place pour 22 288 €.

La commune perd 5 944 € de taxe d'habitation et reverse 50 892 € de coefficient correcteur, c'est donc un gain au final de 751 € pour la commune.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour vous expliquer plus en détail cette réforme si vous le souhaitez.

INFOS UTILES



Tous les ans, nous avons à lutter et nous débarrasser des nids de frelons et guêpes. Le frelon asiatique est désormais présent sur notre territoire. Le conseil municipal a décidé de confier la prestation de service pour la destruction des nids d'hyménoptères à la société NORMANDIE NUISIBLES. Si vous découvrez un nid de guêpes à votre domicile, Merci de prendre contact avec la mairie. Nous prendrons Rendez-vous pour vous après de la société NORMANDIE GUEPES à ETALLEVILLE



**ATTENTION AUX BRUITS
(TRAVAUX, JARDINAGE,...)**

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20H00

Le samedi
9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19H00

Le dimanche de 10h00 à 12h00



Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

De quoi s'agit-il ?



Les *déchets verts* sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit : de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'égavage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes,

Que faire de ses *déchets verts* ?

Il est possible : de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps, de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :
de les brûler à l'air libre
de les brûler avec un incinérateur de jardin.



Coordonnées
gendarmerie de TOTES
rue Général Leclerc,

ouvert au public tous les jours de
08h à 12h et de 14h à 19h

(dimanche et jours fériés
de 09h à 12h et de 15h à 18h)

Téléphone :
02.35.32.91.13

Coordonnées
gendarmerie de ST SAENS
rue Notre Dame de Boulogne,

ouvert au public
le lundi matin de 08h à 12h,
le mercredi après midi de
14h à 18h,
le jeudi matin de 08h à 12h et le
samedi matin de 08h à 12h.

Téléphone :
02.35.34.51.18

en dehors de ces horaires et en cas d'urgence,

composer le 17

Vous trouverez ci-dessous un lien internet vers un blog gendarmerie
créé au niveau régional et qui permet de répondre à un grand
nombre de questions que peuvent se poser nos concitoyens, certains
plaignants ou élus, qui viennent se renseigner auprès des services de
la gendarmerie.

<http://gendarmeriedeseinemaritime.fr/> -
facebook gendarmerie seine maritime :
<https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime/fr>

URGENCE : COMPOSEZ LE 17